**COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT ABSYM – CARTEL (GBO-MoDeS-ASGB)**

**22 août 2023**

“Laisser les pharmaciens administrer le vaccin contre la grippe est totalement inacceptable”

Avec son projet de loi visant à étendre le droit de vaccination des pharmaciens aux vaccins contre la grippe, sans aucune concertation avec les syndicats médicaux, le Ministre Vandenbroucke dévalorise le travail de qualité des médecins généralistes. Il n’y a absolument aucune preuve que cette mesure soit nécessaire pour augmenter la couverture vaccinale. Lors des élections médicales, l’ABSyM et le Cartel (GBO-MoDeS-ASGB) ont reçu un mandat fort de la part des médecins et détiennent ensemble 10 sièges sur 12 à la Commission nationale médico-mutualiste. Ils utiliseront tous les moyens pour contester ce projet de loi.

Le ministre Vandenbroucke a un projet de loi sur la table, qui autorisera les pharmaciens à administrer le vaccin contre la grippe saisonnière. Cette autorisation ne sera valable que pour la prochaine saison de vaccination, soit du 1er octobre au 31 décembre 2023, mais le projet de loi stipule que la mesure pourra être prolongée. Pour le Cartel et l’ABSyM, cette extension du droit de vaccination pour les pharmaciens est totalement inacceptable.

En 2021, les pharmaciens ont déjà été habilités à administrer le vaccin contre le Covid-19. Cette modification de loi, présentée comme une mesure d’urgence temporaire pendant la durée de l’épidémie, est toujours contestée au niveau juridique par l’ABSyM. Bien que l’état d’urgence ait été levé en mars 2023, les pharmaciens peuvent continuer à vacciner contre le Covid.

Comme si cette première rupture de parole du ministre Vandenbroucke n’était pas suffisamment grave, le droit de vaccination des pharmaciens est maintenant étendu au vaccin contre la grippe. Cela va à l'encontre de tous les accords et constitue donc un deuxième manquement à la parole donnée dans le même dossier.

Selon l'exposé des motifs du projet de loi, le recours aux pharmaciens est nécessaire pour atteindre des taux de vaccination contre la grippe plus élevés parmi les populations vulnérables. Mais rien ne prouve que les pharmaciens apportent une valeur ajoutée en tant que vaccinateurs. Au contraire, si les patients vulnérables ne se font plus vacciner par leur médecin, le risque de dommages collatéraux est réel. C'est précisément ce groupe qui bénéficierait d'un bilan de santé ou d'un examen préventif.

En outre, le carnet de vaccination (VacciWal/VacciCard – projet voulu par nos ministres de la santé wallons et bruxellois), où se retrouvent tous les vaccins administrés à un même patient, est un élément essentiel de santé publique. Si ce carnet est alimenté par les médecins généralistes au travers notamment du SumEHR qu'ils publient, ce n'est pas le cas des pharmaciens qui n'ont jusqu'à présent pas encore fait les développements de leurs logiciels métier pour pouvoir se connecter aux réseaux de santé wallon et bruxellois. Aucun médecin (généraliste ou spécialiste hospitalier) ou infirmier.ère ne pourraient donc visualiser les vaccins administrés au patient par un pharmacien… De même, le patient ne pourrait pas avoir une vision complète de son statut vaccinal en consultant son propre carnet de vaccination puisque les vaccins administrés en officine ne s’y trouveraient pas.

Pour l’ABSyM et le Cartel, le médecin généraliste est et reste le détenteur du mandat de prescription de soins. Le transfert des vaccinations au pharmacien accroît la méfiance déjà existante à l'égard des autorités. Il contribue également à l'érosion et à la dévalorisation de la profession médicale. Si les autorités tiennent vraiment à augmenter les taux de vaccination, cela aurait plus de sens de livrer les vaccins directement aux cabinets des médecins généralistes, de sorte que les patients ne soient plus obligés de passer par une pharmacie.

Avec le mandat fort que nous avons reçu des électeurs, nous nous opposerons systématiquement à ce projet de loi du ministre Vandenbroucke, qui constitue un nouveau coup de massue pour le généraliste qui travaille d’arrache-pied.

Dr Luc Herry, vice-président de l’ABSyM

Dr Jos Vanhoof, administrateur de l’ABSyM

Dr Johan Blanckaert, président de l’ABSyM

Dr Thomas Gevaert, président du Cartel

Dr Michel Creemers, co-président de l’ASGB/Cartel (médecins généralistes)

Dr Paul De Munck, président du GBO/Cartel

**Contacts Presse :**

Pour l’ABSyM : France Dammel - 0494/50.88.98

Pour le Cartel : Ariane Peters - 0477/78.41.54